



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 novembre 2025 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2025 11 17-05- FINANCES – Participation financière de
l'association des familles de Vaugneray

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 08/11/2025
En exercice : 33	
Présents : 24	Affichage de la convocation : 10/11/2025
Pouvoirs : 8	
Votants : 32	Affichage du compte rendu : 20/11/2025
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Christian NEUVILLE, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sylvie RAZY, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.	
Absents ayant remis pouvoir :	
Mme Yolande CHAREYRE donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN M Edouard WILLEMEN donne pouvoir à M Christian NEUVILLE Mme Geneviève HECTOR donne pouvoir à M Safi BOUKACEM M Yohann DUMAS donne pouvoir à M Sylvère MATHIEU Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET M Roland BADOIL donne pouvoir à Mme Ghislaine FROMM Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à M Henri COQUARD M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Mme Isabelle VIDAL	
Absents ou excusés :	
Mme Chantal BERT	

Mme Béatrice DUMORTIER est élue Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite des travaux de réhabilitation de la crèche, réalisée sur la période 2023/2024, l'association des Familles de Vaugneray a souhaité participer au coût de renouvellement de l'aire de jeux, qui s'est fait en 2024. Le prix d'acquisition, payée par la commune, a été de 15 452.07 € HT soit 18 542.48 € TTC.

La participation de l'association s'élèverait au montant de l'acquisition Hors Taxes, soit 15 452.07 €, puisque la commune est remboursée d'une partie de la TVA par le FCTVA.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :**
32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE la participation financière de l'Association des Familles de Vaugneray à hauteur de 15 452.07 €

DIT QUE cette participation se fera sous la forme d'une émission d'un titre de recettes au nom de l'Association des Familles de Vaugneray

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
21.11.2025
et de la publication en mairie le
21.11.2025
La secrétaire
Béatrice DUMORTIER



Pour copie certifiée conforme
Au registre des délibérations
Le Maire
Daniel JULLIEN